

DÉCISION N° 16/2022 du 11 aout 2022

**Validation du plan de financement
Travaux sur le réseau de collecte des eaux usées de Saint-Amand-Montrond**

Le Président de la Communauté de communes Cœur de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,
vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2020, donnant délégation au Président pour constituer les dossiers de demandes de toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels,

DÉCIDE



Article 1^{er} : de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux sur le réseau de collecte des eaux usées à Saint-Amand-Montrond

Article 2 : d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	454 425.65 €	État DETR	181 770.26 €	40 %
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	178 900.20 €	39 %
		Fonds Propres	93 755.19 €	21 %
Total	454 425.65 €	Total	454 425.65 €	100 %

Article 3 : Le Président et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente décision.

A Saint-Amand-Montrond, le 11 aout 2022


Le Président

Daniel BÔNE